



PARCOURS

Je réalise les missions quotidiennes d'un service RH

33

FORMATIONS VIDEO

de 10 min en moyenne



DES APPORTS THEORIQUES

en format PDF



Environ 10h30m
pour se former

PREREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Se former aux tâches quotidiennes réalisées par un(e) assistant RH

PUBLIC VISE

- Salariés mutés dans un service RH qui doivent se former aux missions quotidiennes à réaliser
- Conjoint d'entrepreneur qui doit s'occuper du personnel dans l'entreprise
- Etudiants ou apprentis qui se forment aux BTS GPME ou SAM ou au titre professionnel Assistant RH

EXPERTS FORMATEURS

- Spécialistes de la fonction personnel

LES 33 FORMATIONS DE VOTRE PARCOURS EN DETAIL

- 1/ Je rédige un projet de fiche de poste
- 2/ Je rédige une annonce de recrutement
- 3/ J'analyse les candidatures
- 4/ Je convoque des candidats à des entretiens d'embauche
- 5/ Je sais mener un entretien d'embauche
- 6/ J'établis une short list de candidats
- 7/ Je formalise un projet de contrat de travail
- 8/ J'établis la DPAE (Déclaration Préalable A l'Embauche)
- 9/ Je mets à jour le registre du personnel sous Excel
- 10/ J'établis une comparaison des salaires sous Excel
- 11/ Je suis les absences sur Excel
- 12/ Je gère les congés payés sur Excel
- 13/ Je sais comment est constitué le bulletin de paie
- 14/ Je gère les variables de paie
- 15/ Je rédige un projet de lettre d'avertissement
- 16/ Je connais la procédure de rupture conventionnelle
- 17/ J'accomplis les formalités concernant une rupture conventionnelle
- 18/ Je rédige un projet de convocation à un entretien préalable à un licenciement
- 19/ Je prends des précautions avant de rédiger un projet de lettre de licenciement
- 20/ Je formalise un solde de tout compte
- 21/ Je maintiens les dossiers du personnel
- 22/ Je participe à la mise en place du CSE
- 23/ Je connais les implications de la GEPP
- 24/ Je sais ce qu'est un plan de développement des compétences
- 25/ Je participe à la mise en place du plan de développement des compétences
- 26/ Je connais le fonctionnement des OPCO
- 27/ Je connais les indicateurs RH
- 28/ J'établis un tableau Excel des indicateurs RH
- 29/ Je calcule l'ancienneté des salariés
- 30/ Je calcule le turnover
- 31/ Je calcule le taux d'absentéisme
- 32/ Je calcule le salaire moyen
- 33/ Je participe à l'élaboration du bilan social

i Vous voulez suivre ce parcours ?

L'équipe pédagogique peut être contactée sur pedagogie@laformationpourtous.com (réponse dans les 24 heures ouvrables) et les lundi, mardi, jeudi et vendredi au 06.82.93.35.08 et les mercredi et samedi au 06.82.93.35.07.

Le prix du parcours de formation est de 70 € T.T.C. et comprend :

- le parcours de formation en tant que tel.
- un abonnement pour un parcours de formation donne accès aux formations du parcours. L'accès à la plateforme débute dans les 48h ouvrables maximum après le règlement de la formation, une fois le compte créé par les équipes de FORCES et le parcours choisi par l'apprenant, à raison d'un mois par parcours.
- des quiz de validation de connaissance après chaque module vidéo, avec correction automatique des réponses apportées. Sur option, le candidat peut demander à passer un examen en ligne sous surveillance de webcam.
- des documents complémentaires aux concepts étudiés, de type Glossaire ou Tableaux à compléter.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos. Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : www.agefiph.fr – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>